



Modification date de congé payés

Par Miya83

Bonjour , je travaille dans une micro crèche privée . Suite aux annonces du gouvernement nous avons pu rester ouvert car nous sommes une micro crèche , cependant notre responsable nous a imposé la modification de nos dates de congés payé annuel sous le prétexte que les dates de vacance avait changés.

Je me demande si il lui ai possible de nous imposer ce changement à savoir qu'il doit pour se faire avoir un accord de branche ou d'entreprise d'après ce que j'ai lu sur les différents articles à ce sujet. Hors aucun accord n'a été conclu car nous n'avons pas de délégués du personnel (alors que nous devrions en avoir).

Dans ce contexte est il en droit de nous imposer ce changement à savoir que si nous avions fermé comme les crèches de plus grande taille ces dates n'auraient pas été modifiées?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Par AGeorges

Bonjour Miya,

Un peu de lecture :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14540#:~:text=L'employeur%20ne%20peut%20imposer,del%C3%A0%20du%2030%20juin%202021.]https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14540#:~:text=L'employeur%20ne%20peut%20imposer,del%C3%A0%20du%2030%20juin%202021.[/url]

Par janus2

cependant notre responsable nous a imposé la modification de nos dates de congés payé annuel sous le prétexte que les dates de vacance avait changés.

Bonjour,

Pouvez-vous préciser ? Quand étaient prévus ces congés et quelle modification a été apportée par l'employeur ?